

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ARC
TENUE LE 6 OCTOBRE 2001,
À 9h30, GRANDE SALLE - CENTRE ABC
À SAINT-UBALDE

Étaient présents : Serge Lachance (4164 du Huard)
Jocelyne Roberge (4162 du Huard)
Claire Huot (4164 du Huard)
Nicolas Sapp (4166 du Huard)
Sophie Gravel (4166 du Huard)
Claude-Marie Scorsone (4209 de la Bernache)
Suzanne Lèveillé (4113 de la Sauvagine)
Guy Pagé (4113 de la Sauvagine)
Rino Morin (4208 de la Bernache)
Jean-Louis Fiset (4151 du Huard)
Denis Ledoux (4210 de la Bernache)
Valentina Ledoux (4210 de la Bernache)

Les points suivants ont été inscrits à l'ordre du jour :

Ouverture de la séance à 9h40.

1. MOT DE BIENVENUE

Nicolas Sapp souhaite la bienvenue aux membres présents.

2. RÈGLES DE PROCÉDURE

Les règles de procédure habituelles s'appliquent. La convocation de l'assemblée générale a été faite dans les 30 jours de sa tenue, soit le 28 août 2001. Les articles suivants s'appliquent :

- 2.1 Membres de la corporation : les propriétaires ainsi que leur conjoint ; la cotisation annuelle doit être payée pour être membre en règle et la date limite est le 30 avril suivant l'assemblée générale annuelle.
- 2.2 Membres votants : a) membres du c.a. b) membres en règle à raison d'une seule personne par terrain.

- 3.1 Membres de l'assemblée générale : membres en règle et non-membres.
- 3.2 Membres votant à l'assemblée générale : membres votants de la corporation.
- 3.6 Vote : a) par procuration ; b) majorité simple ; c) à main levée sauf si demande de scrutin secret ; d) prépondérance du vote du président s'il y a égalité.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Rino Morin et secondée par Jean-Louis Fiset.

4. LECTURE DU COMPTE RENDU DU 7 OCTOBRE 2000

Dispense de lecture proposée par Nicolas Sapp et adoptée à l'unanimité.

5. SUIVI DU COMPTE RENDU DU 7 OCTOBRE 2000

Une revue générale des règles de procédure, des dépenses et du rapport du Président est effectuée.

Les États financiers produits pour l'année 1999, doivent être modifiés comme suit :

1999

Revenus :	854,44\$
Dépenses :	872,61\$
Déficit :	-18,17\$
Encaisse au 31-12-98 :	586,16\$
Solde petite caisse 31-12-98 :	106,50\$
Avoir net :	687,66\$

6. ACCEPTATION DU COMPTE RENDU DU 7 OCTOBRE 2000

Proposée par Claire Huot

Secondée par Claude-Marie Scorsone

7. ÉTATS FINANCIERS

2000

Revenus :	369,77 \$
Dépenses :	118,20 \$
Revenu net :	251,57 \$
Encaisse au 31-12-00	619,92\$
Solde petite caisse 31-12-00	133,71 \$
Avoir net le 31-12-00	753,63 \$

La trésorière porte à l'attention des membres les nouveaux frais d'administration de la Caisse populaire de St-Ubalde. Des frais fixes de 7\$ sont perçus à chaque mois, en plus des frais afférents à chaque transaction.

Serge Lachance propose que l'association demande une forme de commandite à la Caisse populaire de façon à éviter ces frais. Claire Huot suggère que l'association change d'institution financière.

8. RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Sophie Gravel nous informe qu'elle a vérifié les livres. Le tout est conforme.

9. ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Il est proposé par Serge Lachance et secondé par Suzanne Léveillé d'accepter les états financiers 2000. Accepté à l'unanimité.

10. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'AN 2001

La nomination d'un nouveau vérificateur pour l'an 2001 a été faite. Rino Morin, secondé par Jean-Louis Fiset, propose madame Sophie Gravel. Madame Gravel accepte cette responsabilité.

11. COTISATION POUR L'AN 2000

Maintien de la cotisation à 10 \$ pour l'an 2002. Proposé par madame Scorsone et secondé par Guy Pagé.

12. RAPPORT DU PRÉSIDENT

> Piste cyclable et piste de motoneige

Il y aura une amélioration de la signalisation dans le secteur du Colvert. Nicolas Sapp, continuera d'agir à titre de patrouilleur du secteur pour le Club de motoneige Alton.

> Achat des terrains

Selon les plus récentes communications avec les représentants du ministère, le gouvernement semblait intéressé à rencontrer les membres de l'association dans le cadre de la révision de plan quinquennal. La rencontre qui devait se tenir en septembre a été annulée en raison d'un changement de sous-ministre.

Enfin, l'on réitère l'importance que revêt ce dossier pour les membres. Il est suggéré que 2 ou 3 membres de l'association prennent en charge le dossier.

> VTT

L'adoption de la résolution 165/2001 permettant au club quad de circuler sur le chemin du Lac Carillon a été portée à la connaissance de certains membres de l'association.

Des démarches seront faites par les membres en vue de proposer d'autres chemins et différentes alternatives au Président du Club Quad Rive-nord.

13. RENOUVELLEMENT DE MANDAT ET ÉLECTION

Nicolas Sapp est nommé président d'élection.

Il est suggéré que Jean-Louis Fiset, Rino Morin et Michel Lamoureux demeurent les représentants des différents secteurs.

Claire Huot suggère Jocelyne Roberge au poste de trésorière. La proposition est secondée par madame Scorsone. Le poste est accepté par madame Roberge.

L'on propose que Sylvie Pelletier conserve le poste de secrétaire.

Nicolas Sapp désire être remplacé au poste de Président. Rino Morin propose que Serge Lachance assume l'intérim jusqu'au

prochain mandat. Adopté à l'unanimité. Serge Lachance accepte la présidence.

Par ailleurs, il est proposé que Nicolas Sapp continue d'agir à titre d'avocat pour l'association. Proposé par Suzanne Léveillé. Secondé par Claire Huot.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun item à ce point

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Nicolas Sapp propose la levée de l'assemblée, laquelle s'effectue à 11h25.

Sophie Gravel en remplacement de
Sylvie Pelletier, Secrétaire